N° 2023/010/014

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Christelle **BRIU**, Joëlle **CAMPERS**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT**, Michèle **FERRARIS**, Alexine **LAFAY**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Marie-Claude **SORREL**.

Absents excusés : Eric **JACQUEMOUD**, Coline **MARGUERETTAZ**, (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**).

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle **LECLERE**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 16 - Votants : 17
Date de la convocation : le 30 octobre 2023.
Date de publication : 10 novembre 2023 au 10 janvier 2024

****

ACQUISITION DES PARCELLES AD 863 ET AD 864 SITUÉES RUE DU SOLÜ APPARTENANT AUX COPROPRIÉTAIRES COP 285AD700 "LE CHALET DU SOLEIL"

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023/008/008 DU 29 AOUT 2023

Dans le cadre d'un projet d'aménagement entre la Rue du Solü et le Chemin du Petit Poucet ainsi que l'aménagement d'un jardin partagé, il y a lieu de régulariser l'assiette foncière sur ce secteur. Le premier projet consiste à élargir la Rue du Solü afin d'améliorer la sécurité lors des déposes des transports scolaires et le second projet consiste à créer un jardin partagé.

Afin de réaliser ces aménagements, les copropriétaires COP 285AD700 acceptent de céder, à l'euro symbolique, à la Commune les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section AD n°863, d'une superficie totale de 302m² située en zone UC du PLU (plan ci-joint).
- Parcelle cadastrée section AD n°864, d'une superficie totale de 176m² située en zone UC du PLU (plan ci-joint).

La commune prendra en charge l'ensemble des frais afférents.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-014-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU les articles L.2121-29 et L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant les modalités décrites aux termes de l'exposé des motifs ci-dessus ainsi que le plan des parcelles ci-annexé ;

- ➔ **D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune de Séez des parcelles désignées ci-dessus à l'euro symbolique.
- ➔ **D'ACCEPTER** que cette acquisition soit régularisée par un acte rédigé en la forme administrative.
- ➔ **DE S'ENGAGER** à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de publicité foncière.
- ➔ **D'AUTORISER** Madame la 1ère Adjointe à représenter la Commune de Séez lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (Savoie)

Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20231106-2023-010-014-DE
Date de télétransmission : 09/11/2023
Date de réception préfecture : 09/11/2023